

Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance

Décembre 2025

1. Préambule

Arkéa Banque Privée propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en assurance et en épargne financière. Le présent document présente l'intégration par Arkéa Banque Privée des risques en matière de durabilité dans le cadre de l'exercice de ces services de conseil.

Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 (Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La présente politique expose comment Arkéa Banque Privée conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil en investissement et en assurance.

2. L'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement ou le conseil en assurance

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Arkéa Banque Privée a intégré la prise en compte des risques en matière de durabilité dans sa politique de référencement.

Afin de s'assurer que les Valeurs Conseillées et les sous-jacents d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation prennent en compte les risques en matière de durabilité, notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et, de manière progressive, les risques liés à la biodiversité, Arkéa Banque Privée propose à ses clients uniquement une sélection de produits financiers référencés par le Crédit Mutuel Arkéa. Lors de la sélection de valeurs parmi celles référencées, Arkéa Banque Privée s'assure lorsque cela est pertinent, de la cohérence entre le niveau du risque de durabilité des valeurs et le niveau de leur indicateur synthétique de risque (SRI).

L'évaluation des incidences des risques en matière de durabilité sur le rendement d'une Valeur Conseillée et d'un sous-jacent d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation est mise à disposition des clients, le cas échéant, dans sa documentation précontractuelle.

3. L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement des mandats de gestion

Lorsqu'Arkéa Banque Privée intervient en qualité de mandataire, dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, il s'appuie sur la politique de gestion du risque de durabilité de la société de gestion de portefeuille à qui Arkéa Banque Privée a délégué la gestion de ses mandats.

Les informations relatives à ces politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion en charge de la gestion financière des mandats.

4. L'intégration de la durabilité dans la politique de rémunération des banquiers privés

La politique de rémunération d'Arkéa Banque Privée n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Conformément à sa politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération d'Arkéa Banque Privée ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

5. La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers détaille les conditions pratiques relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses conseils en investissement financiers ou ses conseils en assurance, et dans les décisions d'investissement en gestion sous mandat.

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

5.1 Dans le conseil

Arkéa Banque Privée a décidé, à ce stade, de prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans ses conseils en investissement financier ou ses conseils en assurance lorsque les informations nécessaires sont disponibles et intégrables dans ses processus de conseil.

5.2 Dans les décisions d'investissement en gestion sous mandat

En tant qu'acteur de la finance durable, Arkéa Banque Privée prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En qualité de mandataire, dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, Arkéa Banque Privée s'appuie sur la déclaration de prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement des sociétés de gestion, à qui le Crédit Mutuel Arkéa a délégué la gestion financière de ses mandats.

Les informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur les sites internet de ces sociétés de gestion.